

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : 03/04/2024

Ordre du jour : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un festival de Blues sur Banassac, Vote des taux de la fiscalité, Vote du Budget prévisionnel de la Commune, Vote du Budget prévisionnel de l'eau, Lancement de l'appel d'offre pour la construction de la salle culturelle et associative, questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances. Début de la séance à 20h30.

Présents : David RODRIGUES ; Valérie POUGET ; Denis VALENTIN ; Sylvie CITERIN ; Michel DELTOUR ; Jean-Luc BERTRAND ; Guylène FAGES ; Roselyne MALAVIOLE ; Fabienne MAS ; Xavier SEGUIN , Philippe MATHIEU ; Sandrine PLANCHON

Absents excusés : Yves POUGET (procuration à Roselyne MALAVIOLE), Mathilde SAMSON (procuration à Jean-Luc BERTRAND), Patrick CIPRIANI (procuration à David RODRIGUES), Sophie DECARSIN, Benoît BERTY, Yannick FAGES.

Madame Sylvie CITERIN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance à 20h30 et exposé ce qui suit :

2024. 26 Subvention exceptionnelle association France Etats-Unis Lozère pour l'organisation du festival de blues :

Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'une aide exceptionnelle de l'Association France Etats-Unis Lozère pour l'organisation du premier festival de Blues à Banassac le 10 août 2024.

Ce festival se déroulera sur la place de Banassac de 11 heures à 23 heures avec un marché d'artisans et de producteurs locaux, une exposition de véhicules américains, une représentation des élèves de l'école de musique en résidence à La Canourgue, une scène ouverte destinée aux musiciens amateurs de blues suivi de 2 groupes professionnels. L'entrée sera payante de 8 € à 10 €.

L'association demande une aide exceptionnelle de 1 000 euros pour l'aider dans l'organisation de cette première édition du festival et demande l'autorisation d'encaisser un droit de place de 5 € le mètre aux artisans et producteurs.

Le Maire propose d'autoriser l'association à encaisser les droits de place pour le marché et de donner 500 euros d'aide pour l'aider à avancer les frais puis après la manifestation un complément de 500 euros si les résultats financiers sont déficitaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition du Maire.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024**Arrivée de Mme Sandrine PLANCHON à 20h45**

Monsieur le Maire remercie Jean-Luc BERTRAND, Adjoint aux Finances ainsi que Marie-Claude BARRIERE, secrétaire générale de mairie et les membres de la Commission Finances pour leur travail sur la préparation des budgets 2024.

Il précise que le budget proposé au Conseil Municipal a été établi avec 3 % d'augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

2024. 27 Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024 :

Monsieur le Maire présente les bases fiscales prévisionnelles pour 2024 et indique que la Commission Finance lors de l'élaboration du budget 2024 a proposé une augmentation de 3 % des taux de la fiscalité pour faire face aux projets d'investissement en cours.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'état n° 1259-COM portant notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'exercice 2024 et des allocations compensatrices,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la Commission Finance et décide une augmentation proportionnelle des taux de 3%,
- Fixe les taux des taxes pour 2024 à :

Taxe foncière (bâti) : 34,87

Taxe foncière (non bâti) : 135,95

Taxe d'habitation : 7,90

CFE : 16,02

2024. 28 Vote du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024 :

Monsieur le Maire fait remarquer que les informations comme par exemple le montant des dotations de fonctionnement et les bases fiscales arrivent de plus en tard. C'est la raison pour laquelle une modification du prévisionnel a été faite après la réunion de la Commission Finance. La dotation forfaitaire a diminué de 14 000 € mais la dotation de solidarité rurale a augmenté de 11 000 € et cette année la commune bénéficie de la dotation communes nouvelles « garantie » d'un montant de 8 423 €.

De plus le résultat du contrôle des installations électriques au camping municipal suite aux inondations du 9 mars conclut que des travaux sur les installations électriques doivent être effectués. Il faut donc revoir à la hausse le montant des dépenses d'investissement du camping, elles sont estimées à 47 000 euros, il précise que nous n'avons pas encore reçu le montant du remboursement de l'assurance.

M. le Maire présente en détail le budget primitif 2024 de la commune proposé par la Commission Finance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Vu l'avis de la Commission Finance,

Vu le projet du Budget Primitif,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 de la commune arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement au niveau des opérations d'équipements et des chapitres en section d'investissement :

- **En section de fonctionnement à la somme de 1 168 614,51 euros**
- **En section d'investissement à la somme de 2 932 371,22 euros**

2024. 29 Vote du Budget Primitif du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024 :

M. le Maire présente en détail le Budget Primitif 2024 du service de l'eau et de l'assainissement proposé par la Commission Finance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finance,

Vu le projet du Budget Primitif,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du service de l'eau et de l'assainissement arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre et des opérations d'équipements en section d'investissement :

- **En section de fonctionnement à la somme de 248 471,48 euros**
- **En section d'investissement à la somme de 414 219,19 euros**

2024.30 - Lancement appel d'offres et demandes aides projet de construction d'un espace associatif et polyvalent

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de construction de la salle multiculturelle et associative, il précise que les dernières études géotechniques permettent la poursuite du projet.

Il explique ensuite que les demandes de financement doivent être déposées rapidement pour être étudiées cette année, il propose donc d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant l'estimation de l'architecte et de lancer l'appel d'offres.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre s'élève à 1 493 600,00 € hors taxe pour la construction d'un bâtiment de 480 m² dont le permis de construire a été accordé le 27/10/2022 comprenant une salle principale destinées aux manifestations culturelles et sportives, une salle de réunion, un office, bar et scène démontable, l'extérieur sera aménagé avec des parkings de 26 places, un parvis et des gradins.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de poursuivre le projet de construction d'un espace associatif et polyvalent
- **Autorise** le maire à engager la procédure de passation du marché public
- **Accepte** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux	1 493 600,00	ETAT DETR	600 000,00
Maitrise d'œuvre	138 904,80	DEPARTEMENT	200 000,00
Mission CDU	4 050,00	REGION (géothermie)	120 000,00
Honoraire géomètre	2 500,00	Emprunt	779 862,80
Honoraire CSPS	5 000,00		
Bureau de contrôle	14 936,00		
Frais de publication	1 500,00		
Raccordements	6 000,00		
Etude de sol	3 500,00		
Imprévus 2 %	29 872,00		
TOTAL	1 699 862,80	TOTAL	1 699 862,80

- **Précise** que les crédits liés à ce projet sont inscrits au Budget Primitif 2024 et que le plan de financement prévisionnel pourra être revu après les offres du marché.
- **Autorise** le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aides et à signer tout document se rapportant à ce projet.

2024. 31 convention financière avec le Département pour les travaux d'aménagement de la route de la Vallée (RD 988 et RD 809)

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée avec le Département pour les travaux d'aménagement des routes départementales n° 988 et 809 dans la traversée de Banassac, monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de préciser le montant de la participation financière du Conseil Départemental après le résultat d'appel d'offres.

Au vu du décompte établi par le maître d'œuvre, le montant de la participation financière du Département s'élèverait à 205 000,00 euros TTC. En conséquence, monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à entreprendre toutes démarches pour s'assurer de l'attribution de cette participation et à l'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 2 mai 2018 sollicitant la maîtrise d'ouvrage des travaux et la prise en charge des dépenses par le Département,

Vu la convention N°21-712 de mandat de maîtrise d'ouvrage signée avec le Département en date du 15 octobre 2021,

Considérant l'importance de la nature des travaux à réaliser,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

- **Sollicite** du Conseil Départemental la confirmation de l'aide financière de 205 000,00 euros TTC pour la réalisation du projet d'aménagement des routes départementales 988 et 809 dans la traversée de Banassac.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer avec le Département de la Lozère la convention financière précisant les bases descriptives et estimatives de sa participation.

2024.32 Fonds de concours SDEE pour l'aménagement du hameau de Grèzes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS à Grezes	28 504.09 €	Participation du SDEE	19 002.73 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	9 501.36 €
Total	28 504.09 €	Total	28 504.09 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination à Grezes	15 048.00 €	Participation du SDEE	10 032.00 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	5 016.00 €
Total	15 048.00 €	Total	15 048.00 €

Les participations sollicitées dans le cadre de ces travaux sont calculées au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celles-ci lors de la réception des décomptes définitifs des entreprises, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- **ADOPTE** la proposition de M. le maire ;
- **S'ENGAGE** à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;
- **DECIDE** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

2024.33 Fonds de concours SDEE pour l'aménagement de la route de la vallée, carrefour RD809/RD988 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Carrefour RD806/988 quartier Oasis à Banassac	24 820,94 €	Participation du SDEE	16 547,29 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% du montant HT des travaux)</i>	8 273,65 €
Total	24 820,94 €	Total	24 820,94 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination Carrefour RD806/988 quartier Oasis à Banassac	17 103,84 €	Participation du SDEE	11 402,56 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% du montant HT des travaux)</i>	5 701,28 €
Total	17 103,84 €	Total	17 103,84 €

Les participations sollicitées dans le cadre de ces travaux sont calculées au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celles-ci lors de la réception des décomptes définitifs des entreprises, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTÉ la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Questions diverses :

- Madame Valérie POUGET demande la date du début de chantier d'enfouissement des réseaux à Grèzes, le maire précise que le chantier devrait débuter le 15 juin.
- Concernant le chantier de l'aménagement du carrefour d'Intermarché, le Maire a demandé que les travaux commencent après la saison estivale

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 09.

RODRIGUES David	CITERIN Sylvie
------------------------	-----------------------

2024.26	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un festival de Blues sur Banassac
2024.27	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024
2024.28	Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune
2024.29	Vote du Budget Primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement
2024.30	Lancement de l'appel d'offre pour la construction de la salle culturelle et associative et plan de financement
2024.31	Convention financière avec le Département pour les travaux d'aménagement de la route de la Vallée (RD 988 et RD 809)
2024.32	Fonds de concours aménagement hameau de Grèzes
2024.33	Fonds de concours aménagement route de la Vallée